

Le président quitte la Commission des droits de la personne du Manitoba



M. Jerry Woods et son épouse, Cathy, lors de son dîner d'adieu le 18 septembre 2013.

Après six ans à titre de président du Conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba, M. Jerry Woods quitte son poste. Sa passion, son ouverture d'esprit et son honnêteté ont fait de lui un homme respecté dans tout le pays. Jerry a été le premier Autochtone du Canada à être nommé président d'une commission provinciale des droits de la personne.

Un dîner d'adieu a eu lieu en son honneur la semaine dernière. Parmi les nombreux membres du personnel et

les commissaires à qui Jerry manquera, M^{me} Yvonne Peters, la vice-présidente, a indiqué que la sagesse, la passion, le bon sens et le respect dont Jerry a fait preuve pour les communautés à Winnipeg et dans tout le Manitoba vont beaucoup lui manquer.

« Au nom du Conseil des commissaires et du personnel, je voudrais vous remercier de vos treize années de travail assidu, particulièrement à titre de vice-président et de président, a précisé M^{me} Peters. J'aimerais également vous remercier de votre dévouement aux droits de la personne, de votre leadership et de votre enthousiasme. »

Jerry a remercié le personnel et les commissaires de leur soutien et de leurs conseils au fil des ans. Il a confié aux invités du dîner que la sagesse dont tout le monde parle est réellement celle de son épouse, Cathy Woods.

Parmi les nombreux invités spéciaux du dîner d'adieu étaient les personnes suivantes : M. Andrew Swan, procureur général et ministre de la Justice, M. Gordon Macintosh, ministre de la Conservation et des Ressources hydriques, M^{me} Janet Baldwin, ancienne présidente, M. Ken Filkow, ancien président, M^{me} Diana Scarth, ancienne directrice, et M^{me} Sherri Helgason, directrice de l'Initiative nationale autochtone de la Commission canadienne des droits de la personne.

Cathy, l'épouse de Jerry, leur fille Aimee et leurs petits-enfants Mason et Jocelyn, s'étaient joints à lui.

Le ministre, M. Andrew Swan, a remercié Jerry de son dévouement et de son travail assidu. Il a ensuite plaisanté en disant combien il lui était difficile d'appeler Jerry « le meilleur président » étant donné la présence de deux anciens présidents au dîner. « Je dirais que Jerry était l'un des meilleurs présidents de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Jerry admirait le plus les héros discrets des batailles contre la discrimination. Je suis toujours impressionné par la résilience, la détermination et la grâce des personnes qui luttent contre la discrimination, a-t-il déclaré. La plupart sont des héros méconnus. Je les remercie pour le travail discret accompli en faveur des droits de la personne et de la lutte contre la discrimination. »

Suite à la page 2

Les droits en question par Joan Braun, directrice générale

Depuis des années, la Commission des droits de la personne du Manitoba et ses précieux partenaires, la Commission canadienne des droits de la personne et l'Association manitobaine des droits et libertés, ont remis le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne et la Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse à des Manitobains et à des Manitobaines qui ont défendu les droits de la personne, se sont prononcés contre la discrimination et ont contribué à la progression de la dignité humaine.

M. Jerry Wood, l'ancien président, parle de nombreux anciens lauréats comme des « héros méconnus » qui font tranquillement leur travail silencieux.

Il est maintenant temps de les reconnaître. Nous célébrons leurs réalisations chaque année aux environs du 10 décembre, la Journée des droits de l'homme.

Le problème c'est que nous avons besoin que vous nous parliez de ces personnes, qui peuvent être des collègues, des amis ou des membres de votre famille. Les enseignants peuvent recommander des élèves, ou les élèves, un enseignant. Nous vous demandons de nous envoyer des renseignements sur la personne ou le groupe qui mérite selon vous l'un de ces prix relatifs aux droits de la personne.

Il suffit d'une personne de référence (nom, numéro de téléphone, adresse courriel), du nom du candidat, et d'un bref texte expliquant pourquoi ce groupe ou cette personne devrait recevoir l'un de ces deux prix. Si vous le souhaitez, vous pouvez également joindre des articles de journaux à ce sujet, des pages Facebook, des sites Web, des lettres, etc.

Voici les critères de remise des deux prix. Nous choisirons trois lauréats pour chaque prix.

Le Prix du dévouement à la cause des droits de la personne du Manitoba honore les Manitobains (seuls ou en groupe) qui contribuent courageusement à la progression de la dignité humaine et à l'élimination de la discrimination dans la province.

La Bourse Sybil-Shack pour la promotion des droits de la personne par la jeunesse distingue les jeunes de moins de 25 ans exceptionnels (seuls ou en groupe) qui travaillent d'arrache-pied à la promotion et à la protection des droits de la personne, au Manitoba comme à l'étranger.

Un jury indépendant examinera toutes les propositions et on vous informera de ses décisions finales. Une réception aura lieu en décembre pour célébrer la Journée des droits de l'homme, au cours de laquelle les lauréats recevront leur prix.

Veillez envoyer ces renseignements à hrc@gov.mb.ca d'ici le 15 novembre 2013 ou nous faire savoir si vous avez des questions.

Jerry a été nommé vice-président de la Commission en 2001. Il est devenu président en 2007. L'une des plus grandes passions de Jerry consiste à mieux sensibiliser les jeunes aux droits de la personne. Il a organisé la première conférence de la Commission pour les jeunes en 2001 et a continué de l'organiser au cours des dix années qui ont suivi.

Pendant les années qu'il a passées à la Commission, Jerry a représenté cette dernière lors d'innombrables conférences, réunions, cérémonies et entrevues avec les médias. Il a parlé avec éloquence de sa propre expérience et de celles de ses nombreux interlocuteurs. Il disait toujours avec fierté qu'il était membre du clan de l'ours de la Première nation de Couchiching et que son nom spirituel est Ish Ka Kae Mukwa, ce qui signifie Ours de feu en ojibwa.

Jerry a commencé le projet sur les communautés racialisées et les services policiers en 2005 lorsqu'un comité de sécurité des quartiers lui a fait part des préoccupations soulevées quant au manque de communication et à la détérioration des rapports entre les communautés racialisées et le Service de police de Winnipeg. Jerry a rencontré trois chefs de police consécutifs en sept ans et a tenu d'innombrables réunions communautaires. Le rapport final sur le projet a été publié l'année dernière. Le consensus des nombreux leaders communautaires était que les communications s'étaient améliorées entre le Service de police de Winnipeg et les organismes communautaires, particulièrement au cours des cinq dernières années.

« Avec affection et, disons-le, un peu de tristesse, nous offrons nos meilleurs vœux à Jerry », a dit M^{me} Joan Braun, directrice générale, au nom du personnel de la Commission des droits de la personne du Manitoba. Un nouveau président n'a pas encore été nommé.

Autres commentaires

Comment se fait-il qu'un homme si doux et affable puisse avoir une telle influence? Dans un monde où parfois le clinquant et les débats bruyants semblent avoir pris beaucoup d'importance, vous rencontrez quelqu'un comme Jerry Woods. Susan Butterfield, ancienne directrice de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Jerry a été un président exceptionnel qui a démontré chaque jour son engagement envers les droits de la personne et la justice sociale. Son intégrité, sa sagesse et son leadership ont eu des répercussions énormes sur la Commission, qui continueront d'être ressenties bien après la fin de son mandat de président. Dianna Scarth, ancienne directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Jerry Woods est une source d'inspiration. Ce fut un honneur de travailler avec lui. Patricia Knipe, directrice des communications, Commission des droits de la personne du Manitoba

Financement pour les enfants sourds annoncé en règlement d'une plainte de non-respect des droits de la personne

Deux familles d'enfants sourds de Winnipeg sont heureuses d'apprendre que, par l'intermédiaire de son organisme, Sport Manitoba, le Secrétariat des sports du gouvernement du Manitoba fournira une aide supplémentaire aux fins de services d'interprétation en langage ASL (American Sign Language) pour les jeunes athlètes participant à des activités de sport amateur organisées. Cela a permis de régler une plainte de non-respect des droits de la personne alléguant une discrimination systémique envers les enfants sourds qui souhaitaient participer davantage à des activités sportives. Les parties ont volontairement participé au processus de médiation avant la tenue d'une enquête afin qu'aucune détermination de discrimination ne soit établie.

« Des services d'interprétation seront maintenant fournis aux enfants sourds à toutes les étapes des activités de sport amateur, à partir des essais jusqu'aux compétitions », a dit Mme Kyra Zimmer, l'un des parents qui ont déposé la plainte.

Les deux plaignants, Mme Zimmer et M. Brian Boszeit, qui sont sourds et parents d'enfants sourds, ont déposé une plainte de non-respect des droits de la personne au nom de leurs enfants et de tous les autres enfants sourds au Manitoba. Ces parents ont indiqué qu'ils avaient rencontré des obstacles en raison du financement insuffisant accordé aux services d'interprétation en langage ASL. Cela empêchait certains enfants sourds de participer pleinement au sport, ainsi que d'acquérir des compétences en leadership, d'éviter les choix de vie négatifs et de jouir des bienfaits dont les autres enfants bénéficient en participant à une vaste gamme d'activités de sport amateur.

Les parties à la plainte se sont rencontrées et ont convenu, grâce au processus de médiation de la Commission des droits de la personne du Manitoba, qu'un niveau de financement allant jusqu'à un montant maximal de 40 000 \$ par année pour tous les enfants sourds participant à un sport permettrait de régler ce problème. Ce financement sera désigné pour les services d'interprétation et pour aider les athlètes à communiquer plus clairement avec leurs entraîneurs et les représentants officiels des matches.

« La Province est résolue à veiller à la pleine inclusion des Manitobains et des Manitobaines là où ils vivent, apprennent, travaillent et jouent. L'interprétation en langage ASL pour les enfants sourds participant à des activités de sport amateur est une étape importante pour atteindre ce but », a indiqué Mme Jennifer Howard, ministre de Services à la famille et Travail et ministre responsable des Personnes handicapées. Le Manitoba compte adopter des mesures législatives sur l'accessibilité visant à supprimer les obstacles en travaillant avec les secteurs public et privé afin d'établir des plans proactifs à long terme qui améliorent l'accessibilité pour tous.

En général, la discrimination systémique touche un groupe (ou des groupes) de personnes. En 1987, la Cour suprême du Canada a défini la discrimination systémique comme des pratiques ou des attitudes qui ont, par intention ou par impact, l'effet de limiter le droit d'une personne ou d'un groupe de personnes de profiter d'opportunités.

Mme Joan Braun, directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba, a indiqué que la Commission est très heureuse des résultats de cette médiation. « Il s'agit d'un très bon exemple de règlement, qui a été entrepris volontairement et de bonne foi par toutes les parties concernées dans le but d'offrir un accès au sport à tous les enfants du Manitoba, » a-t-elle conclu.

Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ)

23^e « Persons Day Breakfast » annuel du Manitoba
le vendredi 18 octobre 2013 de 7 h 15 à 9 h

Centre des congrès de Winnipeg

Thème : Judging Equality

Conférencière invitée : M^{me} la juge Sheilah Martin

Cour du Banc de la Reine, Calgary (Alberta)

Billets : 25 \$

En vente : Librairies McNally Robinson

Situation de la femme Manitoba : 204 945-6281

Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes du Manitoba :
204 453-1379, leafmb@mymts.net

Produits visant à appuyer la promotion de l'égalité de toutes les femmes.